PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CMP-BANQUE

Société anonyme au capital de 60 037 000 €.
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 PARIS.
451 309 728 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels

I. Bilan au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

ACTIF	2013	2012
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	18 158	27 533
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	13 849	23 472
Opérations avec la Clientèle	418 004	415 836
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0	0
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	0	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Immobilisations incorporelles	2 844	2 624
Immobilisations corporelles	2 309	2 585
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	441	282
Comptes de régularisation	1 060	1 939
T O T A L	**456 666**	**474 270**

HORS BILAN	2013	2012
Engagements donnés	**4 092**	**68 350**
Engagements de financement donnés	3 181	4 476
Engagements de garantie donnés	910	63 873
Engagements reçus	**280 891**	**307 535**
Engagements de financement reçus	0	2 665
Engagements de garantie reçus	280 891	304 870

PASSIF	2013	2012
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit	291 693	347 609
Opérations avec la Clientèle	94 359	62 106
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs	6 688	6 567
Comptes de régularisation	5 836	6 402
Provisions pour Risques et Charges	2 716	465

Dettes subordonnées	10 019	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 068	1 068
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	44 287	50 053
Capital souscrit	60 037	60 037
Primes d'émission	0	0
Réserves	130	130
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	-10 113	-3 051
Résultat de l'exercice (+ / -)	**-5 766**	**-7 063**
T O T A L	**456 666**	**474 270**

II. Compte de résultat au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2013	2012
+ Intérêts et Produits assimilés	27 331	27 859
- Intérêts et Charges assimilées	-12 277	-13 566
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (Produits)	3 582	4 179
- Commissions (Charges)	-666	-1 332
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement & assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation	2 665	2 770
- Autres charges d'exploitation	-100	-106
PRODUIT NET BANCAIRE	**20 536**	**19 805**
- Charges générales d'exploitation	-17 696	-17 911
- Dotations aux amortissements & provisions s/immobilisations	-1 157	-1 313
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1 684**	**582**
+ / - Coût du risque	-5 312	-7 652
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 628**	**-7 070**
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-21	-2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**-3 649**	**-7 072**
+ / - Résultat exceptionnel	-2 270	0
- Impôt sur les bénéfices	152	10
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-5 766**	**-7 063**

III. Annexe aux comptes annuels 2013

1. **Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques et évènements significatifs

En décembre 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres complémentaires de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans. Cette opération est présentée ci-après en note annexe M du bilan.
L'exercice 2013 a été marqué par la conclusion, en fin d'année, d'un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. Le coût de ce plan, d'un montant de 2,3 M€ a été inscrit dans les comptes de l'exercice en résultat exceptionnel.
L'établissement a procédé, en fin d'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 11,9 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 90 %. Les impacts de cette opération sont présentés en note annexe A du bilan.

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2012.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :
A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.
Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :
- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.
Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.
Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.
Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.
Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :
- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire
Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.
Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels
Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.
Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus
A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées , sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.
Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)
En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.
Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.
Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :
- dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sureté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque . Pour CMP BANQUE , les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judicaires , inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- les nantissement de dépôts en espèces, inscrits au bilan,
- les garanties reçues d'étab. de crédit payables à première demande en faveur de CMP BANQUE, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coût liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.
- dépréciation sur portefeuille homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :
- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.
- méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.
CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.
La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.
L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.
Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.
CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.
Au 31.12.2013, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Au 31.12.2013, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.
Au 31.12.2013, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.
Au 31.12.2013, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Au 31.12.2013, CMP-Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2013, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations & amortissements

L'établissement applique le règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.
Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.
La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.
Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel. Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de fin de carrière ont été valorisés à la clôture, compte tenu d'un taux de charges sociales et fiscales de 60 % ; ce passif est intégralement couvert par une provision.
Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.
CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.
CMP-Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté.
Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2.Evènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2013

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2013.

3. Notes sur le bilan

A. Emplois de la Clientèle

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2013			31.12.2012		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	321 557		321 557	309 924		309 924
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	5 884	663	5221	7 196	809	6 387
Crédits à l'habitat	3466		3 466	4 358		4 358
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	43	0	43	50	0	50
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	32 471		32 471	40 650		40 650
Valeurs non imputées	852		852	1 253		1 253
Créances douteuses	89 938	37 043	52 895	100 105	48 533	51 572
Créances rattachées	1 501		1 501	1 643		1 643
T O T A L	**455 711**	**37 707**	**418 004**	**465 178**	**49 342**	**415 836**

* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2013			31.12.2012		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Encours douteux	*28 570*	*8 432*	*20 138*	*28 633*	*8 111*	*20 522*
. Crédits de trésorerie	8 715	1 181	7 534	7 662	1 400	6 263
. Crédits restructurés	17 080	7 228	9 852	18 067	6 711	11 355
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 271	22	2 248	2 160	-	2 160
. Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-

. Encours déclassés - Principe de contagion	504	-	504	744	-	744
Encours douteux compromis	*54 396*	*22 709*	*31 687*	*58 856*	*28 366*	*30 490*
. Crédits de trésorerie	38 220	21 808	16 412	47 651	27 520	20 131
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 885	379	2 506	3 204	439	2 765
. Comptes ordinaires et OCH	13 292	522	12 770	8 001	407	7 594
Intérêts de retard	*6 972*	*5 903*	*1 069*	*12 616*	*12 056*	*560*
TOTAL	**89 938**	**37 043**	**52 895**	**100 105**	**48 533**	**51 572**

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 41,19 % à fin décembre 2013 ; il était de 48,48 % à fin 2012.
L'établissement a procédé, en fin d'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 11,9 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 90 %. Cette cession a entraîné une baisse sensible des encours douteux et a eu un effet arithmétique sur le taux moyen de dépréciation des encours douteux. Cette opération a dégagé une plus-value comptable de 832 K€.

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	29	6	8	7	0	0
> 1 an	6 182	12 497	18 443	35 190	172 194	85 732

B. Opérations sur Titres

31.12.2013 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
T O T A L	**0**	**0**	**0**	0

31.12.2012 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
T O T A L	**0**	**0**	**0**	0

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. Immobilisations

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2012	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2013
Immobilisations incorporelles	9 078	115	1 007	-194	10 006
Immobilisations corporelles	7 964	85	231	-440	7 840
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	581	780	-1 025	0	336
Immobilisations en cours incorporelles	71	149	-217	0	3
T O T A L	**17 694**	**1 128**	**-4**	**-633**	**18 184**

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

E. Amortissements

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2012	Cessions de l'exercice	Amort. / Prov. de l'exercice	Valeur brute 31.12.2013

Immobilisations incorporelles	7 035	-176	638	7 947
Immobilisations corporelles	5 450	-435	519	5 533
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
T O T A L	**12 485**	**-611**	**1 157**	**13 031**

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

F. Comptes de Régularisation et Divers Actifs

AUTRES ACTIFS (en K€)	***Valeurs à l'actif*** **31.12.2013**	***Valeurs à l'actif*** **31.12.2012**
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts & cautionnements versés	218	224
Débiteurs divers	223	58
Créances rattachées	0	0
T O T A L	**441**	**282**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€)	***Valeurs à l'actif*** **31.12.2013**		***Valeurs à l'actif*** **31.12.2012**	
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		1		17
Charges constatées d'avance		146		266
Produits à recevoir		808		1655
dont créances aves les entreprises liées	*72*		*96*	
Autres comptes de régularisation		104		0
dont créances aves les entreprises liées	*0*		*0*	
T O T A L		**1 060**		**1 939**

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) **Détail des produits à recevoir**	**31.12.2013**	**31.12.2012**
Produits à recevoir - Divers	29	22
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir	192	254
Prêts conventionnés - Convention CNAS Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir	239	839
Vente droit au bail – Produit à percevoir	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	24	86
Commissions s/assurances groupe à recevoir	252	358
Entreprise liée : refacturations T4 2012à recevoir	*72*	*96*
T O T A L	**808**	**1 655**

G. Dettes envers les Etablissements de credit

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif* 31.12.2013	*Valeur au passif* 31.12.2012
Comptes ordinaires créditeurs	1	300
Comptes ordinaires créditeurs - *Part avec les entreprises liées*	6	10 104
Emprunts à terme	84 289	134 500
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	203 125	170 625
Valeurs données en pension	0	27 000
Autres sommes dues	87	32
Dettes rattachées	2 781	3 610
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	1 404	1 438
T O T A L	**291 693**	**347 609**

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Emprunts à terme	0	24 375	29 732	28 750	174 200	30 357

H. Comptes créditeurs de la Clientèle et Autres depots de la Clientèle

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif* 31.12.2013	*Valeur au passif* 31.12.2012
Comptes ordinaires créditeurs	3 639	2 437
Comptes d'épargne à régime spécial	14 140	8 193
Comptes à terme	72 568	47 905
Autres sommes dues	2 922	3 092
Dettes rattachées	1 090	479
T O T A L	**94 359**	**62 106**

- Répartition des comptes à terme, hors dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	0	1 300	13	71 255	0

I. Titres du marche interbancaire et Créances négociables

Nature des comptes (en K€)	31.12.2013	31.12.2012
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
Sous-Total	*0*	*0*
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
T O T A L	**0**	**0**

J. Comptes de Régularisation et Autres Passifs

CREDITEURS DIVERS (En K€)	Montants 31.12.2013		Montants 31.12.2012	
Dépôts de garantie & cautionnement perçus		4 554		4554
Charges à payer fournisseurs		606		482
Dont dettes avec les entreprises liées	*4*		*4*	
Créditeurs divers fiscaux		1		27
Créditeurs divers sociaux		1 174		1 143
Autres créditeurs divers		352		361
T O T A L		**6 688**		**6 567**

COMPTES DE REGULARISATION (En K€)	Montants 31.12.2013		Montants 31.12.2012	
Compte de liaison inter-agences		-		-
Comptes d'encaissement		153		162
Produits perçus d'avance		3 673		4129
dont intérêts bonifiés	*3 504*		*3 961*	
dont fonds de roulmt dispositifs « Loca »	*169*		*169*	
Charges à payer		555		437
dont dettes avec les entreprises liées	*191*		*167*	
Autres comptes de régularisation		1 456		1 675
T O T A L		**5 836**		**6 402**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits perçus d'avance	Montants 31.12.2013	Montants 31.12.2012
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Intérêts bonifiés perçus d'avance	214	247
Prêts conventionnés - Convention CNAS Intérêts bonifiés perçus d'avance	3 290	3 713
Fonds de roulement dispositif « Loca »	169	169
T O T A L	**3 673**	**4 129**

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des charges à payer	Montants 31.12.2013	Montants 31.12.2012
Charges à payer - Partenaires	27	2
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	336	267
Entreprise liée : refacturation T4 2013 à verser	*191*	*167*
T O T A L	**555**	**437**

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

K. Provisions Pour Risques et Charges

Nature des provisions (En K€)	Valeur nette 31.12.2012	Dotations 2013	Reprises 2013	Valeur nette 31.12.2013
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	0	2 183	0	2 183
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour licenciements	0	22	0	22
Provisions pour indemnités de fin de carrière	465	46	0	511

T O T A L	**465**	**2 251**	**0**	**2 716**

L. Capitaux Propres et Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

(En K€)	31.12.2012	Affectation du résultat 2012	31.12.2013
Capital	60 037		60 037
Réserve légale	130		130
Réserves	0		0
Ecarts de réévaluation	0		0
Report à nouveau	-3 051	-7 063	-10 114
Résultat	-7 063	7 063	-5 766
T O T A L	**50 053**	**0**	**44 287**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Dont : Affectation en capitaux propres		*7 063*	

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.
Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

M. Autres Eléments de Fonds Propres

(En K€)	31.12.2012	Variations de l'exercice 2013	31.12.2013
Emprunt surbordonné - Part avec les entreprises liées	0	10 000	10 000
Dettes ratt. s/emp. Surbordonné - Part avec les entreprises liées	0	19	19
FRBG - Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
T O T A L	**1 068**	**10 019**	**11 087**

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.
Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2013 et s'établit à 1 068 K€.

4. Note sur le Hors Bilan

Engagements donnés et reçus

En Keuros	31.12.2013	31.12.2012	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit		-	Ligne de trésorerie en faveur d 'EC – Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 181	4 476	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisé des OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	-	62 330	Refinancement BCE Créances cédées disponibles pour refinancement
- Dont total créances cédées	-	*89 330*	
- Dont total créances mobilisées	-	*- 27 000*	
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	910	1 543	Contrats LOCAPARIS / LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	4 092	68 350	Sous-total
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	2 665	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédit
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit	1 683	1 033	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	279 208	303 837	Cautions et hypothèques
Sous-total	280 891	307 535	Sous-total
TOTAL	**284 893**	**375 885**	

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit Net Bancaire

(En K€)	31.12.2013		31.12.2012	
+ Produits des opé. de tréso. et interbancaires		29		27
+ Produits des opérations sur titres		0		0
+ Produits des opérations avec la clientèle		30 865		31 986
. Intérêts	*27 302*		*27 832*	
. Commissions	*3 562*		*4 154*	
+ Produits des opérations de hors bilan		0		0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 361		2 400
- Charges sur opé. de tréso. et interbancaires		-10 588		-12 983
- Charges sur opérations financières		-19		-350
- Charges sur opérations avec la clientèle		-1 697		-636
. Intérêts	*-1 694*		*-624*	
. Commissions	*-3*		*-12*	
- Charges sur opérations de hors bilan		-7		-95
- Autres charges d'exploitation bancaire		-665		-875
+ Solde en bénéfice s/opérations financières				
- Solde en perte s/opérations financières		0		0
+ Autres produits d'exploitation		12		9
- Autres charges d'exploitation		-65		-66
PRODUIT NET BANCAIRE		**20 224**		**19 417**
Charges refacturées intra-groupe		*312*		*387*
PNB AVEC CHARGES REFACTUREES		**20 536**		**19 805**

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (1 275 K€ au 31.12.13).

B. Charges Générales D'Exploitation

(En K€)	31.12.2013		31.12.2012	
- Charges de personnel		10 248		10 104
. Rémunération du personnel	*6 197*		*6 105*	
. Charges sociales	*3 113*		*3 064*	
. Charges fiscales	*844*		*791*	
. Frais de formation	*54*		*117*	
. Congés payés / CET	*-28*		*32*	
. Provisions p/ indemnités de fin de carrière	*46*		*77*	
. Provisions pour licenciements	*22*		*-82*	
- Impôts et taxes		707		357
- Services extérieurs		1 037		1 237
. Location	*957*		*1 120*	
. Transports et déplacements	*80*		*118*	
- Autres Services extérieurs		4 327		4 780
. Entretien / Réparations / Fournitures	*1 026*		*1 199*	
. Honoraires extérieurs	*2 258*		*2 191*	
. Autres services extérieurs	*1 044*		*1 390*	
- Charges refacturées intra-groupe (CMP)		655		646
- Loyer versé à CMP		721		786
TOTAL		**17 696**		**17 911**

C. Coefficient d'exploitation

(En K€)	31.12.2013	31.12.2012
Produit Net Bancaire	20 536	19 805
Charges générales d'exploitation	17 696	17 911
Dotations aux amortissements	1 157	1 313
Coefficient d'exploitation	***91,80%***	***97,06%***

D. Coût du risque

	31.12.2013	31.12.2012
DEPRECIATIONS CLIENTELE	**-4 316**	**-6 414**
Total dotations	**-20 665**	**-18 755**
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	*-16 323*	*- 16 134*
. Crédits de trésorerie	-16 165	-15 821
. Crédits immobiliers	-11	-37
. Comptes débiteurs et OCH	-147	-275
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	*-4 058*	*-2 280*
. Crédits de trésorerie	-3 971	-2 271
. Crédits immobiliers	-59	+0
. Comptes débiteurs & OCH	-28	-8
Pertes non couvertes par dépréciations s/créances clientèle	*-284*	*-341*
Total reprises	**+ 16 349**	**+ 12 341**
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	*+15 517*	*+12 341*
. Crédits de trésorerie	+15 421	+12 290
. Crédits immobiliers	+64	+23
. Comptes débiteurs & OCH	+33	+28
Récupérations sur créances amorties cédées	*+832*	*+0*
Décote des créances restructurées	**-996**	**-1 238**
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	-1 350	-1 490
Reprise en coût du risque (dossiers sortants) (1)	+354	+252
Provisions d'exploitation	**+0**	**+0**
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	+0	+ 0
Pertes – Exploitation	+0	+ 0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	**- 5 312**	**- 7 652**

Le coût du risque 2012 avait été impacté par un changement d'estimation des provisions sur créances douteuses estimé à une charge supplémentaire nette de 3 127 K€ (dotation de 6 123 K€ – reprise de 2 996 K€ ; effet actualisation compris). Hors impact du changement de 2012, soit - 3 127 K€, le coût du risque est en dotation nette de - 787 K€ en 2013.
Le coût du risque 2013 fait apparaître + 832 K€ de plus value de cession de créances douteuses compromises.

E. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (En K€)	31.12.2013	31.12.2012
PDV - Charges réglées	86	0
PDV - Dotation de provisions	2 183	0
TOTAL	**2 270**	**0**

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. Le coût de ce plan a été intégralement inscrit dans les comptes de l'exercice sur une ligne de charges exceptionnelles, décomposée entre 2 183 K€ de provisions et 86 K€ de dépenses déjà réglées.
L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération.

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2012	Dotations 20123		Reprises 2013		Cessions de créances 2013	Provisions Dépréciations 31.12.2013
Etablissements de Crédit	0		0		0	0	0
Clients	45 998		17 390		18 073	10 673	34 643
Titres de placement	0		0		0	0	0
Titres de participation	0		0		0	0	0
Actif immobilisé	0		0		0	0	0
Débiteurs divers	0		0		0	0	0
Risques & Charges	465		2 251		0	0	2 716
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		*68*		*0*			
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		*2 183*		*0*			
T O T A L	**42 463**		**19 641**		**18 073**	**10 673**	**37 359**

G.Régime Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère.

CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2013.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 15 078 K€ après imputation du résultat fiscal 2013.

6. Autres informations

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2013 (hors apprentis) est de 156 personnes et se décompose comme suit : cadres : 71 personnes (dont un mandataire social) ; non cadres : 85 personnes.

B. Droit Individuel a la Formation (DIF)

Le nombre total d'heures de formation acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) au 31 décembre 2013 s'élève à 14 077 heures.

C. Rémunérations

Au 31 décembre 2013, le montant net imposable total des rémunérations des 10 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 745 K€.

D. Jetons de presence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2013 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 40 K€.

E. Proposition D'Affectation des Resultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2013 en report à nouveau.

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP - Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste

également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Règles et principes comptables :
La note 1.3.3 de l'annexe aux états financiers expose les différentes méthodes de déclassement des créances douteuses et précise les définitions de gestion entraînant des reclassements d'encours. Nous nous sommes assurés de la justification de ces définitions, de leur adéquation aux évolutions économiques constatées et de la correcte transcription dans le système d'information des encours de crédit.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2014
KPMG Audit FS II Deloitte & Associés
Valéry Foussé Pascal Colin
Associé Associé

V. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention avec le Crédit Municipal de Paris : avenant n°3 bis à la convention d'occupation précaire du domaine public
Nature et objet : les conventions d'occupation précaire du domaine public du Crédit Municipal de Paris du 14 octobre 2010 pour une durée de 3 ans, ont été modifiées par l'avenant n°3 bis du 1er octobre 2013 selon les conditions suivantes :
Paris : 2131,30 mètres carrés, dont 1929 mètres carrés à un prix de 361,69 euros du mètre carré par an pour les surfaces de bureaux et 202,30 mètres carrés à un prix de 116,617 euros du mètre carré par an pour la zone destinée aux archives ;
Une nouvelle convention d'occupation a été signée en date du 13 décembre 2013 prenant effet à compter du 1er janvier 2014.
Modalités : au titre de la mise en œuvre de l'avenant à ces conventions, CMP-Banque a constaté une charge de 721 293, 32€ sur l'exercice 2013.
Personnes concernées : Sophie Mahieux, en tant que Directrice générale du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque. Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10%.

Convention-cadre de mission avec le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : cette convention-cadre a pour objet de régler les modalités de fonctionnement du groupement de moyens constitué entre le Crédit Municipal de Paris et CMP-Banque pour les missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement.
Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'orientation et de surveillance du 1er juin 2013 (avenant n°7).
Modalités : au titre de la mise en œuvre de cette convention sur l'exercice 2013 :
les services dont le fonctionnement est assuré par CMP-Banque pour le compte du Crédit Municipal de Paris ont représenté un produit de 312 407,22 euros ;
les services dont le fonctionnement est assuré par le Crédit Municipal de Paris pour le compte de CMP-Banque ont représenté une charge de 655 109,07 euros.
Personnes concernées : Sophie Mahieux, en tant que Directrice générale du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP – Banque. Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10%.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Garantie d'emprunt accordée à CMP- Banque par le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : le 14 février 2012, le Directeur Général de CMP-Banque a présenté au Conseil d'Administration la garantie d'emprunt accordée par l'établissement public à sa filiale à la suite d'une délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 27 janvier 2012. Le montant de cette garantie à première demande accordée à CMP-Banque par le Crédit Municipal de Paris a été porté à 75 M€ suite à l'emprunt de 55 M€ contracté par CMP-Banque auprès de Dexia Crédit local pour une durée de 7 ans au taux de 4,77%.
Modalités: En l'absence de mise en œuvre de la garantie, cette convention n'a pas eu d'effet sur le compte de résultat au titre de l'exercice 2013.

Conventions de prêts avec le Crédit Municipal de Paris

Nature et objet : votre conseil d'administration du 12 mai 2010 a autorisé une convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris portant sur 40 000 000 euros, la maison mère ayant pu bénéficier d'une offre de refinancement auprès de la BCME destinée à assurer le refinancement de sa filiale.
Modalités : les modalités d'octroi de prêt du crédit Municipal de Paris à CMP-Banque sont fixées dans des conditions strictement similaires à celles contractées entre le Crédit Municipal de Paris et la BCME.
Les charges financières de ce prêt au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 400 000 euros.
Nature et objet : votre conseil d'administration du 16 septembre 2010 a autorisé une convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris portant sur 20 000 000 euros, la maison mère ayant pu bénéficier d'une offre de refinancement sur 6 ans par une émission d'un Bon moyen terme négociable, au taux fixe de 2,92% avec la Landesbank Saar auprès de la BCME destinée à assurer le refinancement de sa filiale.
Modalités : les modalités du prêt accordé par le CMP à CMP Banque sont adossées à celles supportées par le CMP au titre du BMTN émis le 11 août 2010. Les charges financières de ce prêt au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 592 111,11 euros.

Convention d'intégration fiscale avec le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : une convention d'intégration fiscale a été signée le 20 février 2008 avec la société-mère, le Crédit Municipal de Paris, et reconduite pour une nouvelle période de cinq exercices à compter de 2008, suite au renouvellement par la société mère de son option pour l'intégration fiscale et par la filiale de son accord pour appartenir au groupe intégré.
Cette convention met à la charge de la filiale le montant des impôts que celle-ci aurait dû supporter si elle n'avait pas été membre du groupe. Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré grâce aux déficits de la filiale sont conservées par la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice ; sur l'exercice où la filiale redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera une charge d'impôt.
En cas de sortie de la filiale du groupe intégré, la convention prévoit une indemnisation par la société mère si la filiale a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe fiscal.
Modalités : en 2013, compte tenu de son résultat fiscal déficitaire et de la convention d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré grâce aux déficits de la filiale soient conservées par la société mère, aucune charge d'impôt société n'est constatée dans les comptes de votre société.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2014
KPMG Audit FS II Deloitte & Associés
Valéry Foussé Pascal Colin
Associé Associé

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de CMP-Banque 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS.

1403704